



Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services

Après les transferts et les réorganisations, voici « la répartition paritaire de la nouvelle réduction d'effectifs »

Alors que les transferts des agents en cours démontrent chaque jour la réalité des difficultés que nous mettons en avant depuis deux ans et que l'administration a toujours refusé de résoudre ; alors que les réorganisations internes au ministère de l'Équipement se sont multipliées ces dernières années et qu'elles sont très loin d'avoir été complètement traduites localement ; les **réductions d'effectifs incontrôlées** qui s'opèrent en 2007, en particulier en DDE, remettent déjà en cause les nouvelles réorganisations et rendent inopérantes les réorientations de missions des services déconcentrés de l'Équipement. D'emblée la « note de cadrage ministérielle sur les DDE » est impossible à mettre en oeuvre.

Instantanément, les nouveaux services déconcentrés débutent sur la base de postes vacants et d'intérim qui deviennent structurels... et le DRE, responsable des budgets opérationnels de Programme (R BOP) leur indique qu'ils sont en "sureffectifs" et qu'il ne pourra y avoir ni ouverture, ni publication de postes d'ici plusieurs mois.

La FEETS FO et les syndicats nationaux sont ré-intervenues énergiquement en CTPM du 30 mars 2007 sur ce point (comme lors du CTPM du 1^{er} février dernier). La réponse de l'administration est édifiante : « comment voulez-vous que nous vous donnions des chiffres que nous n'avons pas ! Tout cela est très compliqué. La DGPA se renseigne en ce moment et nous essayerons de vous présenter quelques données en juin ».

Le pire est que cette position n'est pas un moyen d'écarter la question. Elle reflète une réalité : l'administration centrale du MTETM est incapable de connaître la répartition des effectifs (ou plutôt devrions-nous dire la répartition des réductions d'effectifs) au sein des services du ministère (et certains DRE ne le sont pas davantage alors qu'ils en sont les responsables !).

L'administration centrale de ce ministère ne cesse de transférer des responsabilités en gestion aux DRE. A coup d'expérimentations incontrôlées ou de mise en oeuvre de la LOLF, elle se retrouve face à des « **mini ministères régionaux** » qu'elle ne peut ni contrôler, ni maîtriser et qui fonctionnent en auto commande sur de nombreux champs d'intervention ministériels et en terme de gestion et de rémunération des agents.

Et face à cette cacophonie, la seule réponse du ministère est de... **donner encore plus de pouvoirs aux DRE en instaurant des CTP de niveau régional**, présidés par le DRE en tant que R-BOP pour mettre en oeuvre « sa » répartition de la misère entre les différents services (DDE, DIR, SN, SM, CETE, CIFP, DRE,...) de « sa » région. Au lieu de reprendre le pilotage, l'administration centrale abandonne toute crédibilité et poursuit une politique de déconcentration sans aucun cadrage national.

Et il faudrait encore que les organisations syndicales cautionnent cette réduction d'effectifs au niveau de chaque région en participant à de telles instances régionales ? Pour FO, il n'en est pas question !

En l'état, la position de la FEETS-FO et des syndicats nationaux FO est de **refuser de participer à des réunions organisées au niveau régional par le DRE, en tant que R BOP**, auxquelles sont conviés « des » représentants syndicaux.

Tout d'abord, cette question n'a toujours pas été débattue au niveau national malgré nos demandes insistantes auprès de l'administration centrale du MTETM. Du coup, chaque DRE organise aujourd'hui, comme bon lui semble, cette « concertation » que certains nomment déjà « CTP R BOP ».

Les interrogations liées à la création à un tel niveau d'une instance dite paritaire sont pourtant cruciales et elles doivent être résolues au niveau national avant toute mise en œuvre régionale :

- qu'est-ce qu'un CTP qui n'est pas attaché à un service ?
- comment un DRE peut-il s'exprimer et s'engager au nom des chefs de service de la région ?
- comment s'organise alors la représentativité des organisations syndicales ?

Cette notion de paritarisme n'a pas de sens si elle ne repose pas sur un service. Dès lors, un « représentant » des personnels ne peut rien représenter et ne peut prendre position.

Ensuite, ces réunions veulent nous amener sur un terrain qui n'est pas le nôtre : il s'agit avant tout de **réunions « lolfiennes » visant à présenter la réduction des effectifs et la répartition de la misère**. Nous sommes opposés à toute réduction des moyens d'action du ministère et il n'appartient pas aux organisations syndicales (ni en CTPM, ni en CTPS et donc encore moins dans un CTP qui ne repose sur rien) de juger quel service serait « trop bien doté en ETP » et combien il faut lui en retirer. Il n'appartient pas d'avantage aux OS de participer à un débat sur les mutualisations locales. Et il n'appartient pas non plus à un représentant syndical de se faire le porte parole d'un Chef de Service pour défendre les ETP dudit service face au R BOP !...

A ce stade, participer à ces réunions, c'est se faire instrumentaliser par les DRE et c'est servir de caution aux répartitions des baisses d'effectifs. C'est aussi dresser les représentants du personnel les uns contre les autres car il est légitime de vouloir défendre les intérêts des agents et du service dont on est le représentant.

Par ailleurs, c'est le DRE qui détermine aujourd'hui qui sont « ses » représentants syndicaux en choisissant d'envoyer une convocation à certains uniquement. Ces représentants ne sont donc pas légitimes pour y représenter l'organisation syndicale et l'ensemble des agents en poste dans les services de l'Equipement de la région.

Nous restons opposés au principe d'une instance paritaire au niveau régional dans un cadre lolfien.

En revanche, la FEETS FO et les syndicats nationaux interviennent sans relâche au niveau national pour défendre les intérêts des agents, le service public de l'Equipement. De même, les représentants FO expriment les revendications des personnels auprès de chaque chef de service, dans chaque département, là où des instances réglementaires et paritaires légitimes le permettent : CTPS, CLHS, CAP,... Par ailleurs, et si cela apparaît opportun, il ne faut pas hésiter à demander une audience en délégation FO auprès du DRE et/ou des chefs de services afin d'aborder les sujets qui le nécessitent localement.

Défendre les intérêts des personnels ne signifie pas tomber dans les premiers pièges tendus par l'administration au motif de « concertation ».

Comme le statut, comme les droits des agents, le paritarisme n'est pas une notion avec laquelle chacun peut s'amuser en acceptant tout et n'importe quoi afin de pouvoir « siéger quelque part ». C'est comme signer aveuglément certains protocoles ou pseudos accords et se rendre compte, ensuite mais trop tard, qu'ils sont désastreux pour les agents...

A en croire certains, en matière de négociation, ce n'est pas le contenu de l'accord qui prime mais le principe de la signature, ce n'est pas le contenu de la réunion qui compte mais le fait d'y participer. Peu importe le contenu du flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse ?

**A FO, nous pensons que la défense des agents vaut mieux qu'une gueule de bois
qui promet des lendemains qui déchantent !...**